Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du 7 juillet 2022 à Saint André les Alpes

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP, Trigance ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon agglomération ; Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Claude BONDIL : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Philippe MARANGES, Castellane ; Magali STURMA-CHAUVEAU, Rougon ; Antoine FAURE, Aups ; Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier ; Alain SAVARY, St Paul lez Durance

1. Approbation du compte rendu de la séance du Bureau du 31 Mai 2022 à La Palud sur Verdon

2. Représentation du Parc du Verdon au sein de la CDESI varoise

La Loi sur le sport de 2000 confère aux Départements une compétence volontaire pour favoriser un développement maitrisé des sports de nature sur leur territoire. Pour ce faire est instaurée une Commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI) chargée de mettre en œuvre le PDESI (Plan départemental des espaces sites et itinéraires). Les membres du Bureau à l'unanimité désignent M. Bernard CLAP pour représenter le Parc du Verdon à cette instance.

3. Marchés publics

Marché exécution d'un service saisonnier de transport public routier non urbain de personnes : « Navette Point Sublime – Samson » 2022

Les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer le marché à bons de commandes avec l'entreprise AUTOCARS DELAYE ET FILS pour l'exécution de ce service de transport qui interviendra sur l'été 2022 à titre expérimental, entre le couloir Samson, le parking Samson et le Point Sublime.

■ Mise en œuvre des travaux de restauration et d'entretien du bassin du Verdon - Année 2022

Sur proposition de la commission d'appels d'offres, les membres du Bureau à l'unanimité, autorisent le Président à signer les accords-cadres mono attributaires par lot, qui seront traités à bons de commandes, avec un montant maximum :

<u>Lot 1 : Travaux haut et moyen Verdon et Plan de gestion sédimentaire</u> : (montant maxi 200 486 € TTC) SARL Travaux et Environnement (Les Mées) pour un montant estimatif de 125 864,64 € TTC

<u>Lot 2 : Travaux sur le sous-bassin bas Verdon</u> : (montant maxi 70 594 €TTC) SARL Travaux et Environnement (Les Mées) pour un montant estimatif de 50 670,00 € TTC

<u>Lot 3 : Travaux sur le sous bassin Artuby – Jabron :</u> (montant maxi 63 624 €TTC) Action Travaux Environnement (St Raphaël) pour un montant estimatif de 62 632,00 €TTC

<u>Lot 4 : Travaux d'entretien sur les digues du bas Verdon</u> : (montant maxi 140 000 €TTC) SARL Travaux et Environnement (Les Mées) pour un montant estimatif de 63 372,00 € TTC

<u>Lot 5 : Travaux sur les espèces invasives</u> : (montant maxi 25 948 €TTC) SARL Travaux et Environnement (Les Mées) pour un montant estimatif de 24 264,00 € TTC

Acquisition d'une presse à jus mobile

Les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer le marché avec la société GILSON Pierre & fils pour la fourniture et livraison d'une presse à jus mobile, pour un prix global et forfaitaire de 40 340 €HT, soit 48 408 € TTC. Cette acquisition est financée à 80 % par la Région.

4. Avenant n°2 à la convention de délégation du volet « Prévention des Inondations » de la GEMAPI entre le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon et la CCAPV

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent l'avenant n°2 à la convention de délégation du volet « Prévention des Inondations » de la compétence GEMAPI avec la CCAPV fixant l'annexe financière qui définit les actions et budgets prévisionnels alloués pour l'exercice du volet PI sur le territoire de la CCAPV et sur le bassin versant du Verdon sur l'année 2022.

5. <u>Avenant n°1 à la convention de délégation du volet « Prévention des Inondations » de la GEMAPI entre le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon et DLVAgglo</u>

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent l'avenant n°1 à la convention de délégation du volet « Prévention des Inondations » de la compétence GEMAPI avec DLVAgglo fixant l'annexe financière qui définit les actions et budgets prévisionnels alloués pour l'exercice du volet PI sur le territoire de DLVAgglo et sur le bassin versant du Verdon sur l'année 2022.

5. <u>Calendrier des événements du Parc - Juillet à septembre 2022</u>

Les membres du Bureau valident la programmation des événements que le Parc organise sur le 3^{ème} trimestre ainsi que la participation du Parc à certains événements organisés par des communes ou associations du territoire.

7. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les opérations sui suivent et leur plan de financement :

Actions pédagogiques scolaires : cycle d'animations sur l'eau (Année scolaire 2022-2023)

Coût total TTC: 24 000 € / Agence de l'eau (70 %) / Région (10%) / Autofinancement (20%)

■ <u>Transport de lycéens dans le cadre du programme d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire</u> (ANNEE 2023)

Coût total TTC: 7 000 € / Région (100 %)

■ Mise en œuvre du programme d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire (Année 2023)

Coût total TTC: 62 500 € / Région (80 %) / Autofinancement (20 %)

Sécurisation et équipements complémentaires des bâtiments (du domaine de Valx)

Coût total HT: 110 000 € / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (80%) / Autofinancement (20%)

8. <u>Projet inter-parcs tourisme : Structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et animation du contrat de filière écotourisme</u>

Les membres du Bureau à l'unanimité valident la convention interparc tourisme définissant la répartition des rôles, le cadre d'intervention et les objectifs mutualisés entre les 9 parcs naturels régionaux de la Région, dont les 2 postes à temps complet chargés d'une part d'animer le réseau et mettre en œuvre les objectifs du contrat de filière écotourisme et d'autre part de développer la qualification de l'offre par la marque Valeurs Parc naturel régional.

9. Convention pour un accompagnement du Parc du Verdon par l'AUPA

Les membres du Bureau à l'unanimité valident la reconduction de la convention avec l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix Durance de manière à bénéficier de leur accompagnement concernant la mission de personne publique associée (PPA) du Parc lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et de la préparation des avis. Cette convention prévoit en contrepartie le versement d'une subvention à l'AUPA d'un montant annuel de 12 000 €.

Signature de la nouvelle convention cadre du Système d'information territoriale interparc PACA

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la convention cadre entre les 9 parcs de la région PACA, fixant les relations entre les membres du SIT PNR de Provence-Alpes-Côte d'Azur et définissant le mode opérationnel de gestion, de financement et d'administration de l'infrastructure de données du SIT, ainsi que la répartition des rôles entre les parcs partenaires. Elle fixe aussi la participation annuelle de chaque parc au fonctionnement du SIT d'un montant de 5 600 €.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales à Moustiers Sainte Marie, le 13 juillet 2022



